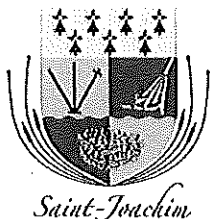




Liste des délibérations

Numéro délibération	Examiné le ...	Objet	Adopté à ...
RS/SC/22.F.A.1	26 sept. 2022	Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal	24 voix Pour 3 voix Contre
RS/SC/22.F.B.2	26 sept. 2022	Constitution des Commissions Municipales - modification	21 voix Pour 5 Abstentions 1 élue ne participe pas
RS/SC/22.F.B.3	26 sept. 2022	Comité Local d'Attribution d'un Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes et du Fonds d'Aide aux Jeunes : nomination des élus	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/22.F.C.4	26 sept. 2022	Budget énergie - Amortissement	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/22.F.D.5	26 sept. 2022	Avenant Marchés Publics - Offices de Restauration	Unanimité
RS/SC/22.F.D.6	26 sept. 2022	Avenant n°2 Lot 1 Marchés Publics - Voirie Pendille et du Lony	Unanimité
RS/SC/22.F.E.7	26 sept. 2022	Modification du tableau des effectifs	23 voix Pour 4 élus ne participent pas
RS/SC/22.F.E.9	26 sept. 2022	Convention de mise à disposition de la Police Municipale	26 voix Pour 1 Abstention
RS/SC/22.F.F.10	26 sept. 2022	Projet de modification n°2 du PLUI	22 voix Pour 5 Abstentions
RS/SC/22.F.F.11	26 sept. 2022	Biens vacants et sans maître - Incorporation dans le domaine communal	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/22.F.G.12	26 sept. 2022	Fixation du loyer pour l'installation des archives dans l'ancien cabinet médical	Unanimité

RS/SC/22.F.G.13	26 sept. 2022	Fixation des loyers concernant l'immeuble situé au 37 et 39 rue Pasteur	Unanimité
RS/SC/22.F.H.14	26 sept. 2022	Désherbage des collections de la bibliothèque municipale Louise Michel	Unanimité
RS/SC/22.F.I.15	26 sept. 2022	CARENE - transfert de compétence " action sociale d'intérêt communautaire "	Unanimité
RS/SC/22.F.I.15	26 sept. 2022	CARENE - transfert de compétence " Développement de la lecture publique : organisation et animation d'un réseau de bibliothèques, outils mutualisés, actions communes "	Unanimité
RS/SC/22.V	26.sept. 2022	Organisation d'un référendum décisionnel concernant les limites administratives de l'ouest de la France	21 voix Pour 2 voix Contre 4 Abstentions



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N/Réf : RS/SC/22.F.A.1.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Monsieur GONIDEC Denis, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur DHONDT David

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame BERTHO Nicole donnant pouvoir à Madame MAHÉ Anne-Marie
Madame CADORET Ghislaine donnant pouvoir à Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie
Monsieur AOUSTIN Alain donnant pouvoir à Monsieur VINCE Philippe

RETARD AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël

RETARD SANS POUVOIR : Monsieur DHONDT David

Rapporteur : Monsieur GLOTAÏN Julien



1. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

L'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ont apporté d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

Les dispositions de ces deux textes, qui sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2022, modernisent, simplifient, clarifient et harmonisent les règles et les formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation applicables aux actes locaux.

Ces nouveautés ont des incidences sur les règles de publicité des conseils municipaux et de ce fait, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal en conséquence.

Aussi, des interrogations ont émergé sur la tenue des commissions et sur leur composition. Une modification dudit règlement dans ses articles 8 et 10 a permis de rendre plus lisible le fonctionnement des différents groupes de travail au sein du conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de valider les modifications apportées au règlement intérieur.

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de valider les modifications des articles de son règlement intérieur,

ADOpte la modification du règlement intérieur du Conseil municipal dans la rédaction qui lui est présentée et annexée à la présente.

ADOPTÉ : à 24 voix Pour
à 3 voix Contre (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis
Secrétaire

Monsieur le Maire
Raphaël SALLAUMON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.F.B.2.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Monsieur GONIDEC Denis, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur DHONDT David

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame BERTHO Nicole donnant pouvoir à Madame MAHÉ Anne-Marie
Madame CADORET Ghislaine donnant pouvoir à Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie
Monsieur AOUSTIN Alain donnant pouvoir à Monsieur VINCE Philippe

RETARD AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël

RETARD SANS POUVOIR : Monsieur DHONDT David

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

B INSTANCES COMMUNALES

Envoyé en préfecture le 28/09/2022
Reçu en préfecture le 28/09/2022
Affiché le **SLO**
ID : 044-214401689-20220928-22RSFB2-DE

2. Constitution des Commissions Municipales - modification

Le rapporteur indique que lors du Conseil Municipal du 24 mai 2020, sur proposition du Maire, il a été constitué 8 Commissions Municipales qui sont composées de 9 membres maximum du Conseil municipal, représentant les différentes sensibilités de l'assemblée.

Suite à la démission de Monsieur RÉNIER et de Madame MAHÉ, des modifications ont été opérées. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver un ajustement au sein de la Commission Urbanisme : Philippe HALGAND est remplacé par Marie SABRASES en tant que subdéléguée. Il est précisé que Monsieur Philippe HALGAND conserve sa qualité de Conseiller Municipal.

Constitution au 8 février 2022

URBANISME	
GONIDEC Denis	Adjoint
HALGAND Philippe	Subdélégué
SABRASES Marie	Conseillère Municipale
VEILLAUD Roger	Conseiller Municipal
AMISSE Michel	Conseiller Municipal
AOUSTIN Stéphanie	Conseillère Municipale
VINCE Philippe	Conseiller Municipal
TIGER VAILLANT Anne	Conseillère Municipale

Constitution au 26 septembre 2022

URBANISME	
GONIDEC Denis	Adjoint
SABRASES Marie	Subdéléguée
HALGAND Philippe	Conseiller Municipal
VEILLAUD Roger	Conseiller Municipal
AMISSE Michel	Conseiller Municipal
AOUSTIN Stéphanie	Conseillère Municipale
VINCE Philippe	Conseiller Municipal
TIGER VAILLANT Anne	Conseillère Municipale

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220928-22RSFB2-DE

ADOPTÉ : à 20 voix Pour

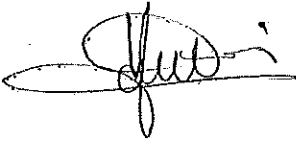
à 6 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne,
Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur HALGAND Philippe,
Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame GLOTAIN DELAUNE
Stéphanie)

1 élue ne participe pas (Madame HALGAND Marie-Anne)

Pour extrait conforme,

- Monsieur GONIDEC Denis

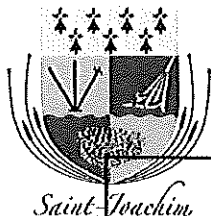
Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N/Réf : RS/SC/22.F.B.3.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Monsieur GONIDEC Denis, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur DHONDT David

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame BERTHO Nicole donnant pouvoir à Madame MAHÉ Anne-Marie
Madame CADORET Ghislaine donnant pouvoir à Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie
Monsieur Aoustin Alain donnant pouvoir à Monsieur VINCE Philippe

RETARD AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël

RETARD SANS POUVOIR : Monsieur DHONDT David

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

A

INSTANCES COMMUNALES

3. Comité Local d'Attribution d'un Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes et du Fonds d'Aide aux Jeunes : nomination des élus

Le rapporteur indique au conseil municipal que lors de sa séance du 24 mai 2020, l'assemblée délibérante avait désigné deux élus pour représenter la commune au sein du comité Local d'Attribution d'un Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes et du Fonds d'Aide aux Jeunes, à savoir Monsieur Philippe SALLÉ et Monsieur Steven MARTIN

Aussi, il est proposé au conseil municipal de revoir cette délibération et de désigner deux nouveaux élus au sein de cette instance, comme suit :

Représentants

- Madame MAHÉ Anne Marie 24 voix
- Madame PIONNEAU Natacha 24 voix

ADOPTÉ : à 24 voix Pour
à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

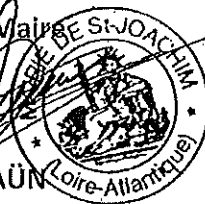
Pour extrait conforme,

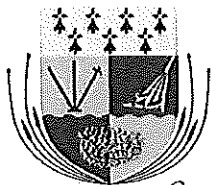
Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Saint-Joachim

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220926-22RSFC4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.F.C.4.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Monsieur GONIDEC Denis, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur DHONDT David

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame BERTHO Nicole donnant pouvoir à Madame MAHÉ Anne-Marie
Madame CADORET Ghislaine donnant pouvoir à Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie
Monsieur AOUSTIN Alain donnant pouvoir à Monsieur VINCE Philippe

RETARD AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël

RETARD SANS POUVOIR : Monsieur DHONDT David

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

C

FINANCES

4. Budget énergie - Amortissement

Le rapporteur expose que les règles de la comptabilité publique M4 imposent l'amortissement des sommes inscrites en immobilisations incorporelles. Dans le cadre de la réalisation des ombrières, le budget à reverser la somme de 75 000 € à la société qui a été créée pour cette structure.

De plus, sur l'exercice comptable 2020, la somme de 75000 € a été inscrite en dépense d'investissement sur l'article 274.

Il est donc proposé d'amortir cette subvention d'équipement financières sur une durée de vingt ans.

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DIT qu'il convient d'appliquer les règles de la comptabilité publique de la M4

FIXE comme suit les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles désignées :

Immobilisations corporelles

Subvention équipement financière 20 ans

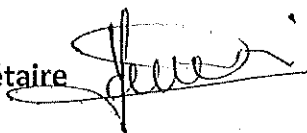
ADOPTÉ : à 24 voix Pour

à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AUSTIN Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

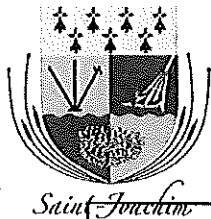
Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N/Réf : RS/SC/22.F.D.5.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Monsieur GONIDEC Denis, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur DHONDT David

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame BERTHO Nicole donnant pouvoir à Madame MAHÉ Anne-Marie
Madame CADORET Ghislaine donnant pouvoir à Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie
Monsieur AOUSTIN Alain donnant pouvoir à Monsieur VINCE Philippe

RETARD AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël

RETARD SANS POUVOIR : Monsieur DHONDT David

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



5. Avenant Marchés Publics - Offices de Restauration

Dans le cadre de son projet de construction d'offices de restauration, La Commune de Saint-Joachim a lancé un marché public afin de retenir les entreprises chargées de la construction de l'équipement public. Ce marché comprenait 13 lots qui sont attribués comme suit :

Lot 1 : VRD	NON ATTRIBUE	
Lot 2 : GROS ŒUVRE GUIHENEUF	Siret 352 043 954 00028	132 600.00 € HT
Lot 3 : CHARPENTE BOIS BOREAL	Siret 882 199 565 00012	89 943.20 € HT
Lot 4 : COUVERTURE BELLIARD	Siret 433 998 358 00017	90 042.89 € HT
Lot 5 : ITE EMBELL FACADE	Siret 418 391 892 00027	22 550.36 € HT
Lot 6 : MENUISERIE EXT ERDRALU	Siret 494 650 260 00016	44 985.00 € HT
Lot 7 : MENUISERIE INT	NON ATTRIBUE	
Lot 8 : PLATRERIE CLOISONS MARTINEZ	Siret 490 797 040 00014	55 100.37 € HT
Lot 9 : PAROIS FRIGO VAS AMENAGEMENT	Siret 494 997 950 00022	42 000.00 € HT
Lot 10 : REVETEMENTS SOLS SARL LABEL	Siret 441 022 944 00017	34 500.00 € HT
Lot 11 : PEINTURE RENAISSANCE	Siret 402 620 033 00058	5 719.54 € HT
Lot 12 : ELECTRICITE AM3I	Siret 505 182 154 00037	42 850.00 € HT
Lot 13 : PLOMBERIE MOREAU GENIE	Siret 493 764 609 00027	44 173.55 € HT

Le montant total des lots attribués se monte à 604 464.91 € HT.

A la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec la Commune un devis a été demandé à l'entreprise GUIHENEUF pour réaliser une partie des travaux prévus dans le lot VRD notamment les accès sécuritaires extérieurs.

Ainsi, le devis dressé par l'entreprise GUIHENEUF se monte à 16 065.49 € HT décomposé pour 10 040.00 € HT pour l'office d'Aignac et pour 6 025.49 € HT pour Sainte-Anne. Le montant du lot se porte avec ce devis à 148 665.49 € HT soit une augmentation du lot de 12.12%.

L'ensemble de ces prestations complémentaires porte le montant total des offres à 620 530.40 € HT soit une évolution de + 2.65 %.

Le Conseil Municipal n'ayant pas tenu séance depuis cette date, conformément aux règles de la commande il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cet avenant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220926-22RSFD5-DE

VU les propositions des entreprises,

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de valider Les avenants au marché de travaux correspondant :

• Entreprise GUIHENEUF ET FILS

SIRET 352 043 954 00028

Montant Avenant 1 : 16 065.49 € HT

Montant Total nouveau Marché : 148 665.49 € HT

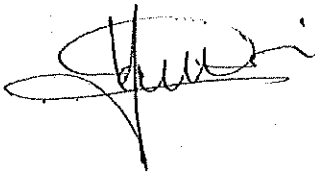
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

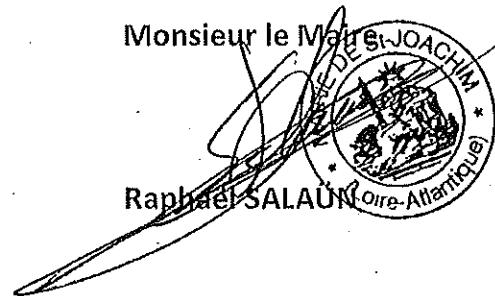
Monsieur GONIDEC Denis

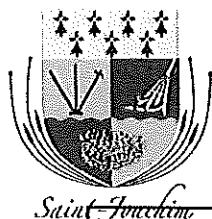
Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N/Réf : RS/SC/22.F.D.6.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Monsieur GONIDEC Denis, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur DHONDT David

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame BERTHO Nicole donnant pouvoir à Madame MAHÉ Anne-Marie
Madame CADORET Ghislaine donnant pouvoir à Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie
Monsieur AOUSTIN Alain donnant pouvoir à Monsieur VINCE Philippe

RETARD AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël

RETARD SANS POUVOIR : Monsieur DHONDT David

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

*Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com*



6. Avenant n°2 Lot 1 Marchés Publics - Voirie Pendille et du Lony

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réfection de la voirie rue de Pendille et rue du Lony, il est nécessaire de passer un avenant au marché a été attribué au conseil municipal du 20 Septembre 2021 portant sur les deux lots suivants :

Lot 1 : Voirie et Bordures 228 705.31 € HT
Titulaire du marché VIAUD MOTER SIRET 412 397 234 00243

Lot 2 : Signalisation horizontale et verticale : 19 549.64 € HT
Titulaire du marché SAS ESVIA SIRET 329 020 820 00042

Un avenant sur le lot 1 Voirie et Bordures a été validé au conseil de + 20811.00 € HT portant ainsi le montant du lot à 249 516.31 € HT

Le Cabinet SODEREF propose un avenant n°2 afin de prendre en compte le linéaire de bordures de type A2+CS1 Béton supplémentaire pour un montant HT de 1 295.00 €.

Les nouveaux montants du marché sont :

- **Lot 1 : VOIRIE ET BORDURES**
VIAUD MOTER
SIRET 412 397 234 00243 : 250 811,31 € HT
- **Lot 2 : Signalisation Horizontale et Verticale**
SAS ESVIA
SIRET 329 020 820 00042 : 19 549,64 € HT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la consultation des entreprises spécialisées en la matière,

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de valider l'avenant n°2 au marché de travaux pour le lot 1 comme suit :

- **Lot 1 : VOIRIE ET BORDURES**
VIAUD MOTER SIRET 412 397 234 00243
AVENANT : + 1 295.00 € HT
NOUVEAU MONTANT DU LOT : 250 811.31 € HT

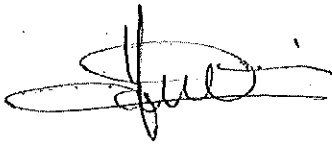
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

ADOPTÉ : à l'unanimité


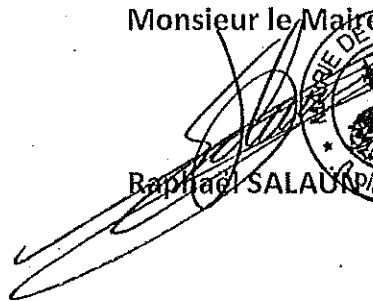
Pour extrait conforme,

Monsieur **GONIDEC Denis**

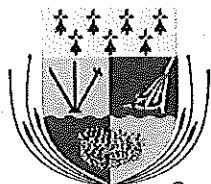
Secrétaire



Monsieur le Maire



Raphael SALAUN



Saint-Joachim

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 044-214401689-20220926-22RSFE7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.F.E.7.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Monsieur GONIDEC Denis, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur DHONDT David

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame BERTHO Nicole donnant pouvoir à Madame MAHÉ Anne-Marie
Madame CADORET Ghislaine donnant pouvoir à Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie
Monsieur AOUSTIN Alain donnant pouvoir à Monsieur VINCE Philippe

RETARD AVEC POUVOIR :

Monsieur SALLÉ Philippe donnant pouvoir à Monsieur SALAÛN Raphaël

RETARD SANS POUVOIR : Monsieur DHONDT David

Rapporteur : Monsieur GLOTAÏN Julien

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com

E

PERSONNEL

7. Modification du tableau des effectifs

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que dans un souci de prendre en compte les besoins des services, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 31h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 30h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 24h15 annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 19h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} octobre.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} octobre.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, 30h40 annualisés, à compter du 1^{er} octobre.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, 26h annualisés, à compter du 1^{er} octobre.

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT les nécessités du service enfance liées à l'augmentation de la fréquentation de la maison de l'enfance sur les périodes de vacances scolaires,

CONSIDÉRANT les dossiers de promotion interne présentés par la collectivité puis validés par liste d'aptitude établie par le CDG 44 en date du 1^{er} juillet 2022,

CONSIDÉRANT les nécessités du service restauration scolaire et notamment pendant le temps de pause méridienne,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE sa proposition,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 31h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 30h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 24h15 annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 19h annualisées, à compter du 1^{er} septembre.
- Création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} octobre.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} octobre.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, 30h40 annualisés, à compter du 1^{er} octobre.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, 26h annualisés, à compter du 1^{er} octobre.

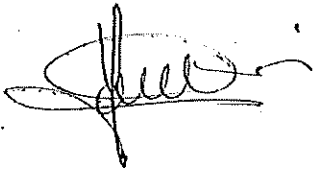
ADOPTÉ : à 23 voix Pour

4 élus ne participent pas (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain, Madame Aoustin Stéphanie)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire



Monsieur le Maire



Raphaël SALAÜN